COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 19 novembre 2018 **n°8**

EXTRAIT :

GRAND CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (57) : J.P. ABELIN, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, C. FARINEAU, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, J.M. MEUNIER, E. PHLIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, C. GIGUET (suppléante de JM. TARDIF), A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, I. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, B. de COURRÈGES, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIER, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, C.PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, F. REBY, E. BAILLY, JJ. BARTHELLEMY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, P. BERNARD.

POUVOIRS (13) : M. LAVRARD mandante a pour mandataire JP. ABELIN
P. MIS mandant a pour mandataire AF. BOURAT
L. RABUSSIER mandante a pour mandataire E. AZIHARI
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
H. PREHER mandant a pour mandataire JM. MEUNIER
G. MAUDUIT mandant a pour mandataire C. FARINEAU
T. BAUDIN mandant a pour mandataire F. BRAUD
J . DUMAS mandant a pour mandataire N. CASSAN FAUX
M. GODET mandante a pour mandataire Y. BOINOT
P. BARBOT mandant a pour mandataire P. VILLETTE
G. WIBAUX mandant a pour mandataire E. BAILLY,
G. MICHAUD mandant a pour mandataire P. BARAUDON
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire F. MÉRY

EXCUSES (12) : B. ROUSSENQUE, M. MÉTAIS, E. AUDEBERT, B. HÉNEAU, JM. MAZAUD, F. MERCHADOU, ML. CHABOT, T. PRIEUR, M. CHAINEAU C. PÉPIN, F. SCHMITT, M. PONTHIER.

Nom du secrétaire de séance : Dominique BOIREAU

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN

OBJET : Décision modificative n° 2 de l'exercice 2018

Le présent projet de décision modificative n° 2 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte des virements de crédits entre chapitres qui ne bouleversent pas la structure du budget, des écritures de régularisation suite aux modifications du traitement de la TVA pour les dépenses liées à l'activité des gens du voyage, l'inscription de crédits nouveaux équilibrés par des recettes notamment pour les commandes des collections et la signalétique de la médiathèque de Lencloître (20 000 €) et 82 000 € au compte 6574 (projet DEMOS).

Le budget annexe de l'assainissement comporte des opérations liées à la régularisation des résultats transférés ainsi que des crédits pour non valeurs et des opérations d'ordre.

Le budget annexe des zones d'activités économiques comporte uniquement des écritures d'opérations d'ordre.

Le budget annexe des déchets comporte uniquement un virement de crédits entre chapitres.

* * * * *

"Acquitté en PREFECTURE le:" 20/11/2018

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal et au budget annexe de l'aménagement des zones d'activités économiques,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'assainissement,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des déchets (redevances),

VU la délibération n° 4 du conseil communautaire du 3 avril 2018 adoptant le budget primitif 2018,

VU la délibération n° 8 du conseil communautaire du 2 juillet 2018 adoptant la décision modificative n° 1,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 2 pour l'exercice 2018 du budget principal et des budgets annexes,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2018 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section fonctionnement.

Budget principal

	Fonctionnement		**Investissement**	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	760 950 €	760 950 €	45 000 €	45 000 €
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	**760 950 €**	**760 950 €**	**45 000 €**	**45 000 €**

Budget annexe de l'assainissement

	Fonctionnement		**Investissement**	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	- 300 000 €	€	-3 084 518,68 €	- 3 384 518,68 €

"Acquitté en PREFECTURE le:" 20/11/2018

Opérations d'ordre	300 000 €	€	€	300 000,00 €
TOTAL	**0 €**	**€**	**-3 084 518,68 €**	**-3 084 518,68 €**

Budget annexe des déchets (redevances)

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	€	€	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	**0 €**	**€**	**0 €**	**€**

Budget annexe des zones d'activités économiques

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	€	€	€	€
Opérations d'ordre	2 551 481,59 €	2 551 481,59 €	2 551 481,59 €	2 551 481,59 €
TOTAL	**2 551 481,59 €**	**2 551 481,59 €**	**2 551 481,59 €**	**2 551 481,59 €**

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Publié au siège de Grand Châtellerault, le 21 NOV 2018

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

"Acquitté en PREFECTURE le:" 20/11/2018